



PLAN D'URBANISME

GRANDES AFFECTATIONS DU SOL

(Secteur urbain)

- Agricole (A)
- Agroforestière (AF)
- Commerciale (C)
- Conservation (CONS)
- Forestière (F)
- Îlots destructurés (ID)
- Industrielle à contraintes élevées (I1)
- Industrielle à contraintes faibles (I2)
- Publique et institutionnelle (P)
- Récréative (REC)
- Résidentielle (R1)
- Résidentielle de réserve (R2)
- Réserve (RES)
- Résidentielle rurale prioritaire (RR1)
- Résidentielle rurale de réserve (RR2)
- Villégiature prioritaire (V1)
- Villégiature de réserve (V2)

Zones et sites de contraintes

- Affleurements rocheux
- Zone humide (marais, marécage, etc)

Légende

- Limite du périmètre d'urbanisation
- Communauté Pikogan
- Ligne de cadastre
- Rue et cadastre projetés
- Limite municipale
- Hydrographie
- Ruisseau
- Voie ferrée

réalisation:
VILLE D'AMOS
 SERVICE DE L'URBANISME
 182, 1^{re} Rue Est, Amos, Québec
 J9T 2G1, Tél.: 819-732-3254

Composé par	Luca Cardinal, Urbaniste
Dessiné par	Michel Pagé, Tech. en géomatique
Échelle	1 : 6 000
Date	26 octobre 2023
Règlement No. VA-963	Plan No. 2
Modifié par le règlement	No. VA-1253

Sébastien D'Astous
 Sébastien D'Astous, maire

Claudine Maurice
 Claudine Maurice, greffière

Adopté le 21 août 2023
 Entrée en vigueur le 23 octobre 2023

